

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
CANTON DE QUILLAN

COMMUNE DE PEYREFITTE DU RAZES

Extrait du registre des délibérations  
Du conseil municipal n°2026/004

Nombre de membres  
En exercice : 07  
Présents : 05  
Votants : 07

Séance du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 05 juin à 21h00 le Conseil municipal de la commune de PEYREFITTE DU RAZES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. TISSEYRE Jacques, Maire.

Présents : MM. Ferrié, Blanchard, Martinez, Postel-Gaouar.

Absents : Mme Sergent (pouvoir à Mme Postel-Gaouar), M. Tisseyre G. (pouvoir à M. Tisseyre J..

Madame FERRIE Manuella a été désignée secrétaire.

Date convocation :  
27 /05/2026

**Objet : acquisition des parcelles A 13 et A 14 à l'euro symbolique.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-9, L2122-21 et L2241.1 à L2241.7,

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à l'acquisition des parcelles A 13 pour une superficie de 01 a 13 ca et A 14 pour une superficie de 38 ca appartenant à Madame DELVAUX Josette.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique (1 €)
- Dit que cette acquisition permettrait à la commune de disposer d'une emprise foncière pour la création d'un parking,
- Dit que les frais de notaire et annexes seront à la charge de la commune,
- Dit que les dépenses sont prévues au budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire ou le 2<sup>ème</sup> adjoint à signer les actes nécessaires,



Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

ID : 011-211102827-20260605-DEL2026\_0040506-DE

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

